



# Véhicules circulant dans l'enceinte aéroportuaire

Etat des lieux

Plan de mesures

---

# Contexte – objectifs - chiffres

## Contexte

- Mise en œuvre de la politique environnementale
- Plan de mesures OPair

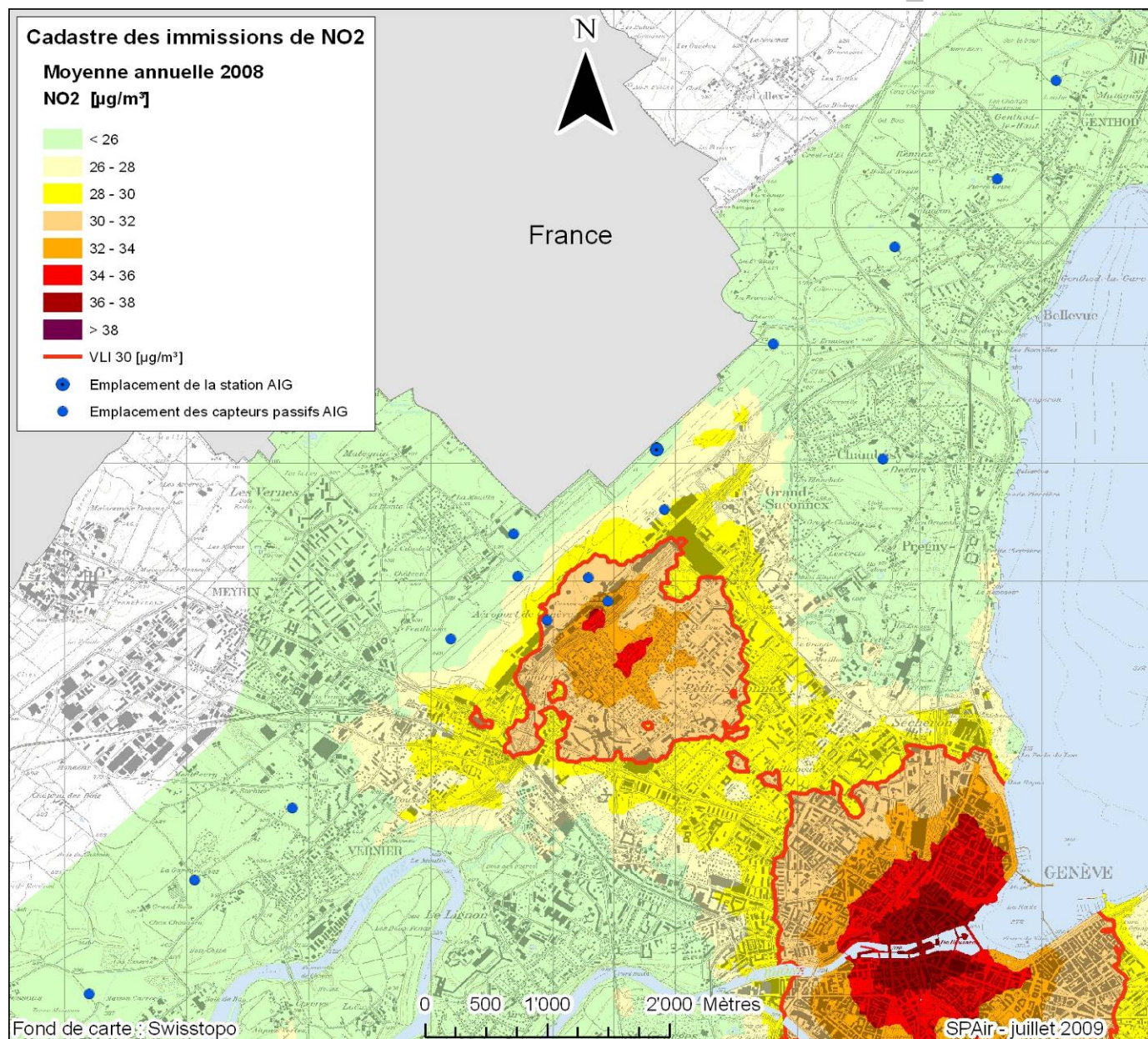
## Objectifs

- Réduction des nuisances générées l'assistance en escale
- Amélioration de la sécurité sur le tarmac

## Emissions 2009

- Emissions liées à l'assistance en escale :
  - 8'000 T CO<sub>2</sub> (5% des émissions totales) dont 3'670T liés aux véhicules
  - 31T NO<sub>x</sub> (6% des émissions totales) dont 22T liés aux véhicules
  - 48T VOC (37% des émissions totales) dont 5T liés aux véhicules
  - 3T PM (10% des émissions totales) dont 2.5T liés aux véhicules

# Immissions de NO<sub>2</sub>

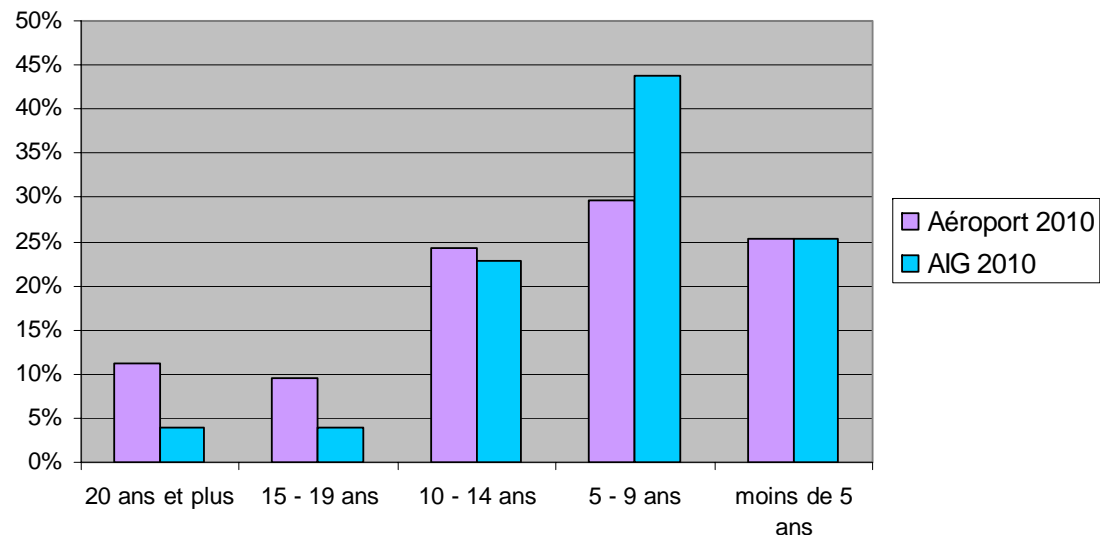


# Véhicules et engins circulant dans l'enceinte aéroportuaire (AIG et autres propriétaires de flotte) Inventaire 2010

## 1212 véhicules circulant dans l'enceinte aéroportuaire

- 201 véhicules AIG (2<sup>ème</sup> flotte en nombre)
- 271 utilisés principalement hors tarmac ou stationnés en dehors de l'aéroport (livraisons, chantiers, police et autres autorités, etc.)
- la moitié sont non immatriculés
- Moyenne d'âge 10 ans (8 ans pour AIG)

Total des véhicules : âge

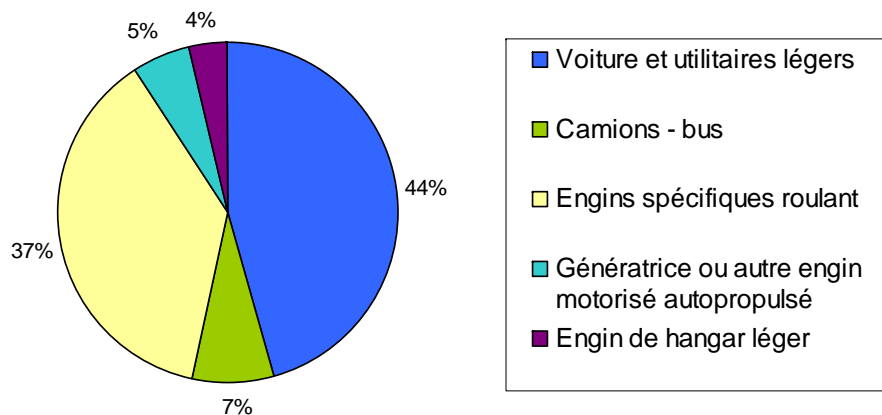


# Véhicules et engins circulant dans l'enceinte aéroportuaire (AIG et autres propriétaires de flotte) Inventaire 2010

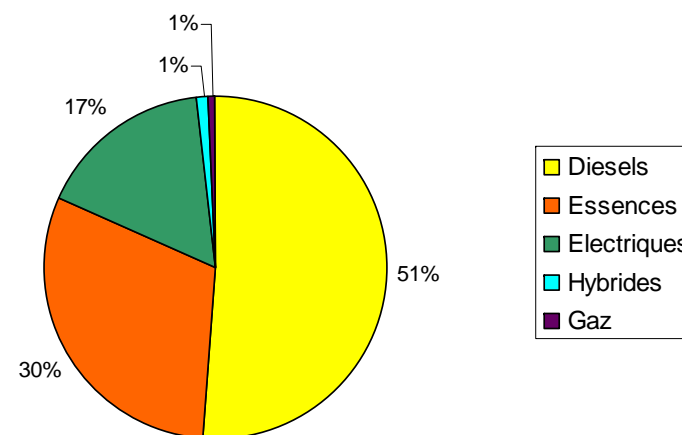
**938 véhicules et engins stationnés dans l'enceinte de l'aéroport**

→ 19% de véhicules « éco-compatibles » (électriques, hybrides, gaz)

Types de véhicules



Mode de propulsion



---

# Amélioration du parc véhicules et engins

## Mesures mises en œuvre par l'AIG

**Application d'une politique d'achat de véhicules favorisant les véhicules les moins polluants**

- Véhicules les plus petits et avec la plus petite consommation
- Électriques
- Gaz / hybrides
- Diesel avec filtres à particules (FAP)

**Mise en place avec Swissport de 5% de biodiesel dans le diesel distribué à l'Aéroport**

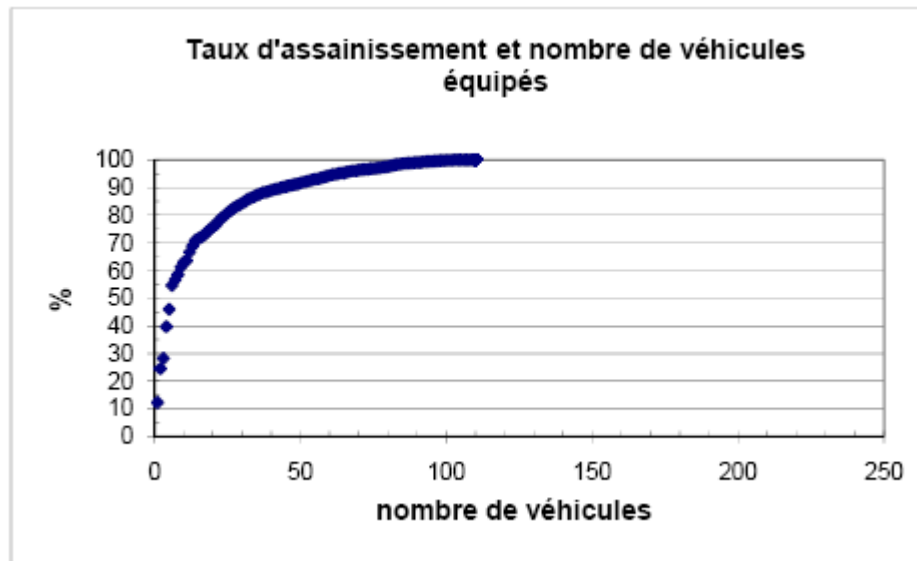
- Réduction de 120 T/an de CO<sub>2</sub> (3% des émissions véhicules)

**Filtres à particules installés sur 11 bus passagers et 2 camions**

- Réduction de 0.07 T particules par an (3% des émissions véhicules)

**Evaluation des émissions de particules des véhicules et engins AIG et Swissport et du potentiel d'installation de FAP**

# Bénéfice potentiel de l'installation de FAP sur les véhicules AIG et Swissport



**AIG** : installation FAP sur 6 véhicules et engins les plus polluants

- Réduction de 55% des émissions de particules de toute la flotte
- Coût CHF 195'000.-
- Evaluation de la faisabilité en cours

**Swissport** : installation FAP sur 10 véhicules et engins les plus polluants

- Réduction de 49% des émissions de particules
- Coût CHF 320'000.-

---

# Ensemble des sociétés aéroportuaires : règles pour l'admission des véhicules sur le tarmac depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009

## Véhicules déjà en circulation

- Respect de la réglementation - contrôles périodiques : fiche d'entretien du système antipollution à jour ou autre document officiel certifiant que le véhicule respecte les normes antipollution en vigueur

## Nouveaux véhicules

- Respect de la dernière norme d'émission en vigueur (EURO 4 – 5, ou autre norme officielle la plus récente spécifique à l'engin concerné)



---

# Véhicules et engins circulant sur le tarmac

## Plan de mesures 2010 - 2013

**2010** : liste des véhicules AIG à renouveler en priorité ou à équiper de FAP

**2011** : modulation tarifs des laissez-passer véhicules

### → Objectifs

- Application principe du pollueur-payeur
- Incitation à renouveler ou améliorer la flotte de véhicules

### → Barème de tarifs

- Gratuit pour les vélos et engins électriques
- CHF 30.- pour les véhicules neufs émettant peu de CO2
- CHF 100.- (euro 4-5), 200.- (euro 3) et 400.- (euro2 et moins) pour véhicules routier
- CHF 50.- (moins de 8 ans), CHF 100.- (8-14 ans) et CHF 200.- (>14 ans) pour engins

### → Recettes supplémentaires (env. CHF 70'000.- /an) utilisées pour le financement d'équipements permettant de réduire les émissions, notamment :

- Participation sur installation FAP ou batteries permettant arrêt du moteur ou autre équipement de réduction de la pollution
- Bornes pour chargement véhicules électriques ou branchement appareils électriques
- Autres à définir en fonction des demandes et des projets

### En continu

- Conseils, élaboration de guides pratiques
- Installation de bornes de rechargement des véhicules électriques
- Cours éco-drive

---

## Véhicules circulant sur le tarmac

### Plan de mesures 2014 - 2023

#### Entre 2014 et 2018

##### Interdiction des véhicules et engins thermiques de plus de 20 ans

- la moitié avant 2014 ou ceux qui émettent le plus de particules fines les autres entre 2014 et 2018
- 170 véhicules, dont AIG (24 unités), Swissport (59) et Dnata (49)
- exception pour les véhicules électriques
- coût pour AIG entre 2010 et 2017 : CHF 700'000.- additionnel

#### Entre 2019 et 2023

##### Interdiction des véhicules et engins thermiques de plus de 15 ans

- 218 véhicules dont AIG : 54 unités
- Exception pour les véhicules électriques et les véhicules peu utilisés
- Prolongation de 5 ans en cas d'installation d'un FAP
- Prolongation de 15 ans en de changement du moteur

---

**Merci de votre attention**

